

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus à l'Hôtel de Ville, au 26, rue de la Rivière le mardi 4 août à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 4 AOÛT 2026

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions

3. Approbation des procès-verbaux

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026

4. Affaires des membres du conseil et tour de table

4.1 Tour de table des membres du conseil

5. Règlements

- 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 625-26-10 concernant la circulation et le stationnement (RM 330)
- 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 760-26-1 modifiant le règlement numéro 760-24 décrétant des dépenses en immobilisations et l'acquisition de machineries et de véhicules afin de l'abroger
- 5.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 698-26-9 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 698-11, tel qu'amendé, visant à intégrer le Plan Particulier d'Urbanisme (PPU) du secteur délimité par les zones actuelles du plan de zonage soit la zone ID-1, une partie de la zone RX-2 et une partie de la zone RA-5 (lot 5 602 650)
- 5.4 Adoption du projet de règlement numéro 698-26-9 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 698-11, tel qu'amendé, visant à intégrer le Plan Particulier d'Urbanisme (PPU) du secteur délimité par les zones actuelles de plan de zonage soit la zone ID-1, une partie de la zone RX-2 et une partie de la zone RA-5 (lot 5 602 650)

6. Administration générale et finances

- 6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de juillet 2026
- 6.2 Modification du règlement d'emprunt numéro 738-23 décrétant des dépenses en immobilisations de 450 000\$ et un emprunt de 450 000\$ afin de réduire l'emprunt sans modification de l'objet du règlement d'emprunt
- 6.3 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 098 000\$ qui sera réalisé le 21 août 2026
- 6.4 Remboursement anticipé de la quote-part de la Ville de Bedford relative au règlement d'emprunt no. 04-310 de la MRC Brome-Missisquoi

7. Aménagement et urbanisme

7.1 Dépôt du registre des permis du mois de juillet 2026

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus à l'Hôtel de Ville, au 26, rue de la Rivière le mardi 4 août à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

8. Loisirs et culture

- 8.1 Autorisation de contribution financière – Opération Nez rouge 2026
- 8.2 Demande de prêt de la salle Arlene-Murray pour le panel de la santé du Comité Citoyens Santé Pôle Bedford (CCSPB)
- 8.3 Autorisation de contribution financière – Société d'Histoire de Missisquoi – Festival de la tarte aux pommes 42e édition
- 8.4 Autorisation de paiement pour des travaux à la bibliothèque
- 8.5 Demande de changement des heures d'ouverture – Bibliothèque Léon-Maurice-Côté

9. Service des travaux publics et services techniques

- 9.1 Octroi de contrat – Acquisition d'équipements pour le dosage d'acide sulfurique
- 9.2 Adhésion au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la fourniture et livraison de chlore gazeux pour le traitement des eaux
- 9.3 Autorisation de paiement du décompte No.2 pour la réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (Phase 2)
- 9.4 Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative au financement du projet remplacement de la prise d'eau brute dans le Lac Champlain

10. Service incendie et sécurité publique

- 10.1 Appropriation d'un montant à l'excédent de fonctionnement non affecté pour le financement de la quote-part de la Ville de Bedford pour la construction de la caserne

11. Ressources humaines

- 11.1 Liste des embauches au 4 août 2026

12. Dépôt de correspondance

- 12.1 Lettre de remerciement de la Société d'Alzheimer Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska
- 12.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de Zone-Éco (La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) tenue le 9 juin 2026
- 12.3 Lettre de remerciement du Circuit cycliste du Lac Champlain (CLACC)

13. Affaires nouvelles

Deuxième période de questions

14. Levée de la séance

- 14.1 Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'hôtel de ville, situé au 26, rue de la Rivière, à Bedford, le mardi 4 août 2026 à 19 h 00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Suzanne Plouffe
Pierre Le Blanc	Richard Fournier
Yvette Tétreault Lapointe	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier
et M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

26-08-230

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

26-08-231

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajout en affaires nouvelles :

13.1 Adoption du Règlement numéro 697-26 du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bedford

13.2 Adoption du Règlement numéro 731-26-1 modifiant le règlement numéro 731-19 relatif à la bonification du fonds de roulement

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 31 juillet sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. 2 citoyens se prévalent de la première période de questions sur les sujets suivants :

- Possibilité d'obtenir des précisions sur les sujets 5.1 à 5.4 de l'ordre du jour;
- Demande de reporter les sujets 5.3 et 5.4.

26-08-232	Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026 Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026, conformément à la Loi; Considérant les dispositions de l'article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>; Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc Et résolu à l'unanimité Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026. ADOPTÉE
N.M.	Tour de table des membres du conseil
26-08-233	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 625-26-10 concernant la circulation et le stationnement (RM 330) La conseillère Mona Beaulac donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 625-26-10 concernant la circulation et le stationnement (RM 330). Je dépose et présente le projet de règlement numéro 625-26-10 concernant la circulation et le stationnement (RM 330). ADOPTÉE
26-08-234	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 760-26-1 modifiant le règlement numéro 760-24 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 400 000 \$ pour des travaux de voirie et de réfection ainsi que l'acquisition de machineries et de véhicules afin de l'abroger Le conseiller Pierre Le Blanc donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 760-26-1 modifiant le règlement numéro 760-24 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 400 000 \$ pour des travaux de voirie et de réfection ainsi que l'acquisition de machineries et de véhicules afin de l'abroger. Je dépose et présente le projet de règlement numéro 760-26-1 modifiant le règlement numéro 760-24 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 400 000 \$ pour des travaux de voirie et de réfection ainsi que l'acquisition de machineries et de véhicules afin de l'abroger. ADOPTÉE
26-08-235	Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 698-26-9 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 698-11, tel qu'amendé, visant à intégrer le Plan Particulier d'Urbanisme (PPU) du secteur délimité par les zones actuelles du plan de zonage soit la zone ID-1, une partie de la zone RX-2 et une partie de la zone RA-5 (lot 5 602 650)

Le conseiller Pierre Le Blanc donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 698-26-9 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 698-11, tel qu'amendé, visant à intégrer le Plan Particulier d'Urbanisme (PPU) du secteur délimité par les zones actuelles du plan de zonage soit la zone ID-1, une partie de la zone RX-2 et une partie de la zone RA-5 (lot 5 602 650).

Je dépose et présente le projet de règlement numéro 698-26-9 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 698-11, tel qu'amendé, visant à intégrer le Plan Particulier d'Urbanisme (PPU) du secteur délimité par les zones actuelles du plan de zonage soit la zone ID-1, une partie de la zone RX-2 et une partie de la zone RA-5 (lot 5 602 650).

ADOPTÉE

26-08-236

Adoption du projet de règlement numéro 698-26-9 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 698-11, tel qu'amendé, visant à intégrer le Plan Particulier d'Urbanisme (PPU) du secteur délimité par les zones actuelles du plan de zonage soit la zone ID-1, une partie de la zone RX-2 et une partie de la zone RA-5 (lot 5 602 650)

Considérant l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 août 2026;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 août 2026 et qu'il a été mis à la disposition du public;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité après une demande de vote

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 698-26-9 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 698-11, tel qu'amendé, visant à intégrer le Plan Particulier d'Urbanisme (PPU) du secteur délimité par les zones actuelles du plan de zonage soit la zone ID-1, une partie de la zone RX-2 et une partie de la zone RA-5 (lot 5 602 650).

ADOPTÉE

26-08-237

Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de juillet 2026

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 3 août 2026, au montant de 428 592,72 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 4 août 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-08-238

Modification du règlement d'emprunt numéro 738-23 décrétant des dépenses en immobilisations de 450 000 \$ et un emprunt de 450 000 \$ afin de réduire l'emprunt sans modification de l'objet du règlement d'emprunt

Considérant que la Ville a adopté le règlement d'emprunt numéro 738-23 décrétant des dépenses en immobilisations de 450 000 \$ et un emprunt de 450 000 \$;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement d'emprunt en date du 24 janvier 2023;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 738-23 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt sans en modifier l'objet initial;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que le titre du règlement numéro 738-23 soit remplacé par le suivant : « *Règlement numéro 738-23 décrétant des dépenses en immobilisations de 370 100 \$ et un emprunt de 370 100 \$* ».

Que l'article 1 dudit règlement soit modifié pour ajuster l'estimation des dépenses en immobilisations pour la somme de 370 100 \$.

Que l'article 2 dudit règlement soit remplacé par le suivant : « *Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 370 100 \$ sur une période de 15 ans* ».

Que la greffière soit autorisée à transmettre une copie certifiée de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation.

ADOPTÉE

26-08-239

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 098 000 \$ qui sera réalisé le 21 août 2026

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Bedford souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 098 000 \$ qui sera réalisé le 21 août 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
691-10	122 700 \$
709-12	135 600 \$
709-12	144 800 \$
735	191 700 \$
735	202 700 \$
761-25	3 000 000 \$
764-26	300 500 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 709-12, 735, 761-25 et

764-26, la Ville de Bedford souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Considérant que la Ville de Bedford avait le 10 août 2026, un emprunt au montant de 797 500 \$, sur un emprunt original de 1 136 900 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 691-10, 709-12 et 735;

Considérant que, en date du 10 août 2026, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Considérant que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 21 août 2026 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Considérant qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 691-10, 709-12 et 735;

Proposé par le conseiller Richard Fournier

Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Et résolu à l'unanimité

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 août 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 février et le 21 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE CANADIENNE IMP. DE COMMERCE
CENTRE BANCAIRE BEDFORD
87, RUE PRINCIPALE
BEDFORD, QC
J0J 1A0

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Bedford, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 709-12, 735, 761-25 et 764-26 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 août 2026), au lieu du terme prescrit pour

lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 21 août 2026, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 691-10, 709-12 et 735, soit prolongé de 11 jours.

ADOPTÉE

26-08-240

Remboursement anticipé de la quote-part de la Ville de Bedford relative au règlement d'emprunt no. 04-0310 de la MRC Brome-Missisquoi

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi a informé la Ville de Bedford que l'échéance de l'emprunt à long terme contracté pour le financement du règlement d'emprunt numéro 04-0310 est fixée au 24 janvier 2027;

Considérant que la MRC a demandé à chacune des municipalités concernées de confirmer, par résolution, son intention soit de rembourser le solde de sa dette avant le 24 janvier 2027, soit de refinancer celui-ci pour un nouveau terme de cinq ans;

Considérant que, suivant les informations transmises par la MRC, le solde de la dette attribuable à la Ville de Bedford, après le versement prévu le 24 janvier 2027, s'établira à 29 948,80 \$;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Bedford choisisse l'option 1 proposée par la MRC Brome-Missisquoi, soit de rembourser en totalité le solde de sa dette relatif au règlement d'emprunt numéro 04-0310.

Que la Ville de Bedford procède au remboursement anticipé de la somme de 29 948,80\$, représentant le solde de sa dette, avant le 24 janvier 2027, conformément aux modalités établies par la MRC Brome-Missisquoi.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Brome-Missisquoi afin de confirmer la décision de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

N.M

Dépôt du registre des permis du mois de juillet 2026

26-08-241

Autorisation de contribution financière – Opération Nez rouge 2026

Considérant qu'Opération Nez rouge Granby-Cowansville débutera sa 42^{ième} campagne qui se tiendra du 27 novembre au 31 décembre 2026 sur tout le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que cette campagne vise à protéger la vie de nos concitoyens et à encourager des comportements responsables sur les routes par la sensibilisation sur la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool, la drogue et/ou la fatigue;

Considérant que l'organisme sollicite l'appui financier de la Ville de Bedford pour la réalisation de l'Opération Nez rouge 2026 sous forme de commandite;

Considérant qu'un plan de commandite a été déposé pour les détails sur les avantages de chaque niveau de partenariat;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise une contribution financière sous forme de commandite au montant de 550,00 \$ à l'organisation Opération Nez rouge.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-08-242

Demande de prêt de la salle Arlene-Murray pour le panel de la santé du Comité Citoyens Santé Pôle Bedford (CCSPB)

Considérant que le CCSPB (Comité Citoyen Santé Pôle Bedford) reprend ses activités pour l'année 2026;

Considérant qu'à la suite de la perte de services en santé depuis les dix dernières années, le comité poursuit sa mission qui est le maintien et le développement des services de santé offerts dans la région du Pôle de Bedford;

Considérant que lors d'une première rencontre le 14 mai dernier, le comité a identifié les priorités poursuivies pour cette année et que l'activité prioritaire retenue est l'organisation d'un panel sur le thème de la santé avec les représentants de chacun des partis politiques de Brome-Missisquoi;

Considérant qu'avec la venue des élections provinciales du 5 octobre prochain, le CCSPB souhaite ainsi sensibiliser les candidats des besoins spécifiques de notre région et que ce panel permettra surtout à la population du Pôle de Bedford de s'informer sur la position de l'offre de services en santé pour chacun des partis politiques ainsi que de ses effets sur la réalité de notre région rurale;

Considérant qu'une partie de la soirée sera réservée aux candidats présents de faire valoir la plateforme électorale qu'ils proposent à la population de Brome-Missisquoi et de la région du Pôle de Bedford;

Considérant que la date arrêtée est le jeudi 17 septembre 2026 de 19 heures à 21 heures et que le CCSPB souhaite utiliser la salle Arlene-Murray pour l'évènement;

Considérant que la salle est libre à cette date;

Considérant que la valeur de location est de 90\$;

Proposé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le prêt de la salle Arlene-Murray pour le panel sur le thème de la santé du CCSPB pour le 17 septembre 2026 entre 19h00 et 21h00 et ce, gratuitement.

ADOPTÉE

26-08-243

Autorisation de contribution financière – Société d'Histoire de Missisquoi – Festival de la tarte aux pommes 42^e édition

Considérant que le Musée Missisquoi sollicite les municipalités de Missisquoi pour une aide financière par le biais d'une activité de financement, soit la 42^e édition du Festival de la tarte aux pommes qui aura lieu dimanche, le 20 septembre 2026 de 13h à 16h;

Considérant que la Société d'histoire de Missisquoi s'est donné la mission depuis sa création en 1899 de se consacrer à préserver, interpréter, diffuser et mettre en valeur l'histoire du comté de Missisquoi;

Considérant que l'aide financière demandée est proposée sous forme de commandite puis qu'un plan a été déposé;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise une contribution financière à la Société d'Histoire de Missisquoi au montant de 500 \$ sous forme de commandite en vue de la 42^e édition du Festival de la tarte aux pommes qui aura lieu dimanche le 20 septembre 2026, de 13h à 16h.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-08-244

Autorisation de paiement pour des travaux à la bibliothèque

Considérant les travaux de modernisation effectués à la bibliothèque Léon-Maurice-Côté;

Considérant la facture de « Cuisines DESPRO inc. » pour l'achat et l'installation de meubles de rangement pour la bibliothèque Léon-Maurice-Côté d'un montant de 18 625,95\$ incluant les taxes;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement de la facture de « Cuisines DESPRO inc. » au montant de 18 625,95\$ (incluant les taxes) pour l'achat et l'installation de meubles de rangement pour la bibliothèque Léon-Maurice-Côté.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-08-245

Demande de changement des heures d’ouverture – Bibliothèque Léon-Maurice-Côté

Considérant que le responsable du service de la bibliothèque Léon-Maurice-Côté a déposé une demande de modification d’horaire pour septembre 2026;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Et résolu à l’unanimité

Que ce conseil accorde les modifications suivantes aux heures de la Bibliothèque Léon-Maurice-Côté à Bedford :

Horaire actuel :		Horaire demandé :	
Mardi	9h30 à 12h et 16h à 18h	Mardi	9h30 à 12h
Mercredi	13h à 16h	Mercredi	13h à 19h
Jeudi	9h30 à 12h et 15h à 19h	Jeudi	9h30 à 12h et 13h à 19h
Vendredi	10h00 à 16h	Vendredi	13h à 17h
Samedi	Fermé	Samedi	9h30 à 12h
Dimanche	Fermé	Dimanche	Fermé
Lundi	Fermé	Lundi	Fermé

ADOPTÉE

26-08-246

Octroi de contrat – Acquisition d’équipements pour le dosage d’acide sulfurique

Considérant que le ministère de l’Environnement a approuvé la demande de la Ville de Bedford pour l’ajout d’un système de dosage d’acide sulfurique à l’usine de filtration,

Considérant cette dépense permettra de réduire le pH de l’eau brute durant la période estivale, particulièrement lors des épisodes de cyanobactéries et que les hausses importantes de pH entraînent une consommation accrue de coagulant et une diminution de l’efficacité du traitement lorsque le pH dépasse 9;

Considérant que l’ajout d’un dosage d’acide sulfurique permettra ainsi d’optimiser le procédé de traitement, de stabiliser les opérations et de limiter les coûts d’exploitation;

Considérant que la Ville a sollicité des soumissions auprès de deux fournisseurs;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l’unanimité

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat à Chem Action inc. pour la fourniture d’équipements relatifs au dosage d’acide sulfurique, pour un montant de 18 834,05\$, incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-08-247

Adhésion au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la fourniture et livraison de chlore gazeux pour le traitement des eaux

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offre à la Ville la possibilité d'adhérer au Regroupement d'achats relatifs à la fourniture et la livraison de chlore gazeux pour le traitement des eaux;

Considérant que l'article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, c. C-65.01)* autorise la Ville de Bedford à conclure une entente mandatant l'UMQ d'attribuer un contrat pour le compte de la Ville dans le cadre du Regroupement d'achats;

Considérant que le processus de l'appel d'offres réalisé par l'UMQ est régi au « *Règlement numéro 34 – Règlement sur la gestion contractuelle* »;

Considérant que les règles d'attribution des contrats applicables aux organismes municipaux s'appliquent également au contrat attribué dans le cadre du présent Regroupement d'achats et que l'UMQ s'engage à les respecter;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes.

Que la Ville de Bedford confirme son adhésion au Regroupement d'achats CHI-20272028 (1 produit – Clore gazeux) visant l'achat de : chlore gazeux nécessaire aux activités de la ville pour le traitement de l'eau potable.

Que les produits requis ainsi que les quantités nécessaires pour répondre aux besoins de la Ville de Bedford soient ceux indiqués dans la fiche d'inscription annuelle dûment rempli à cet effet.

Que la Ville de Bedford mandate l'UMQ pour accomplir tous les actes requis afin d'assurer la conduite du processus d'appel d'offres, incluant l'attribution du contrat, le cas échéant, ainsi que les suivis relatifs à l'administration de la garantir d'exécution si requis pour et au nom des Municipalités participantes.

Qu'en adhérant au Regroupement d'achats, la Ville de Bedford s'engage à en respecter intégralement les termes et conditions du contrat attribué comme si elle avait elle-même contracté directement avec l'attributaire.

Que dans le cadre du mandat confié à l'UMQ, une redevance est exigible, laquelle est calculée sur le montant net (avant taxes) des achats facturés à la Ville de Bedford, selon les modalités suivantes :

- 1,60% pour les participants membres de l'UMQ et les régies;
- 3,50% pour les participants non-membres de l'UMQ.

Que les sommes perçues à titre de redevance servent pour couvrir les frais liés à la gestion, à la coordination et à l'exécution du mandat.

Que la redevance fera partie intégrante du montant facturé pour couvrir les frais liés à la gestion, à la coordination et à l'exécution du mandat.

Que la redevance fasse partie intégrante du montant facturé et sera perçue par l'Attributaire pour le compte de l'UMQ et ce, à chaque émission de facture.

Que la présente résolution constitue une entente confirmant les modalités du mandat confié à l'UMQ conformément à l'article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, c. C-65.01)* ainsi que l'article 2130 du *Code civil du Québec (RLRQ ccq-1991)* confirmant les modalités du mandat.

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'UMQ à toutes fins utiles.

ADOPTÉE

26-08-248

Autorisation de paiement du décompte No.2 pour la réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (Phase 2)

Considérant l'octroi d'un contrat à « Bertrand Ostiguy Inc. » pour les travaux de réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (Phase 2) en 2026, et ce, en vertu de la résolution 26-05-160 et pour un montant de 2 598 435,00\$ (incluant les taxes);

Considérant le paiement du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 25 juin, et ce en vertu de la résolution 26-07-225 et pour un montant de 125 444,74\$ (incluant les taxes) ;

Considérant la vérification du décompte No.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 15 juillet 2026 et la recommandation de paiement faites par la firme « Avizo Expert Conseils Inc. » (surveillant de chantier) pour un montant de 354 288,82\$ (incluant les taxes);

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.2 au montant de 354 288,82\$ (incluant les taxes) à «Bertrand Ostiguy Inc.» pour les travaux de réfection des rues rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (Phase 2).

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-08-249

Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative au financement du projet remplacement de la prise d'eau brute dans le Lac Champlain

Considérant que la Ville de Bedford a réalisé un projet du remplacement de la prise d'eau brute dans le lac Champlain afin d'assurer un approvisionnement durable et sécuritaire en eau potable;

Considérant que ce projet constitue une infrastructure d'intérêt régional dont bénéficie également la Municipalité de Saint-Armand;

Considérant que les Parties désirent établir les modalités de participation financière de la Municipalité relativement aux coûts du projet;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance au préalable de ladite entente;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise Monsieur Richard Joyal, directeur général, et Monsieur Claude Dubois, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Bedford l'entente intermunicipale relative au financement du projet de remplacement de la prise d'eau brute dans le Lac Champlain.

ADOPTÉE

26-08-250

Appropriation d'un montant à l'excédent de fonctionnement non affecté pour le financement de la quote-part de la Ville de Bedford pour la construction de la caserne

Considérant que la construction de la caserne est maintenant terminée;

Considérant que la reddition de compte a été transmise au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH);

Considérant que la Ville désire procéder à la réalisation de sa quote-part du financement de la caserne à même l'excédent de financement non affecté;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le directeur général à approprier la somme de 857 885,34 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour le financement de sa quote-part pour la construction de la caserne.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

N.M

Dépôt de la liste des embauches au 4 août 2026

N.M

Lettre de remerciement de la Société d'Alzheimer Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska

N.M

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de Zone-Éco (La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) tenue le 9 juin 2026

N.M

Lettre de remerciement du Circuit cycliste du Lac Champlain (CLACC)

26-08-251

Adoption du Règlement numéro 697-26 du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bedford

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement numéro 697-26 a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2026 par la conseillère Suzanne Plouffe par le biais de la résolution 26-07-200;

Considérant qu'un avis public a été publié en date du 15 juillet 2026 conformément à l'article 13.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 697-26 du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

26-08-252

Adoption du Règlement numéro 731-26-1 modifiant le règlement numéro 731-19 relatif à la bonification du fonds de roulement

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement numéro 731-26-1 a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2026 par le conseiller Pierre Le Blanc par le biais de la résolution 26-07-199;

Proposé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 731-26-1 modifiant le règlement numéro 731-19 relatif à la bonification du fonds de roulement.

ADOPTÉE

N.M

Une deuxième période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

17 citoyens se prévalent de la deuxième période de questions sur les sujets suivants. Toutes les questions ont porté sur le projet de règlement concernant le PPU de la Prairie Victoria dont :

- Reboisement prévu et protection des terrains derrière la rue Jean-Dunnigan;
- Période de temps pour développer un éventuel projet;
- Assemblée publique de consultation le 26 août et les suites à venir;
- Endroit pour la 2^e rue sur Victoria;
- Le nombre de portes qui pourraient y avoir s'il y a un projet sur le terrain;
- Approche 3-30-300 et le quartier des Bâisseurs;
- Charrettes effectuées en 2024 et conformité à la vision de la ville;
- Moment que la présentation a été préparée et modification du règlement du plan d'urbanisme;
- Questions concernant les études relatives à l'eau et le nombre de personnes pour éviter des problèmes;
- Point écologique de faire un si gros développement;
- Manque de définition des termes dans la présentation effectuée et explication sur la densité;
- Problématique du manque de places pour les jeunes dans les écoles et régler la problématique avant d'envisager un nouveau développement;
- Raison pour laquelle le conseil souhaite un projet;
- Augmentation des revenus de taxation et parallèlement le nombre de services offerts.

26-08-253

Levée de la séance

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée à 20h34.

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

Me Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière